

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

Version SEPT 2024

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE D'ENVOI OU DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS		DATE LIMITE ANNULATION
			Envoi du formulaire à l'adresse spécifique reservation@cscdavin.fr ou dépôt au secrétariat du CSC		par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.fr
Vacances de Toussaint	Du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024	9 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 23 septembre 2024 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 24 septembre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 11 octobre 2024 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 30 septembre 2024 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 1er octobre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 1er octobre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Noël et Mercredis du 1er semestre 2025	lundi 23 et Mardi 24 décembre 2024 + jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2025 (après consultation des adhérents) Du mercredi 8 janvier 2025 au mercredi 2 juillet 2025	4 Jours Vac et 22 merc	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 25 novembre 2024 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 26 novembre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 13 décembre 2024 à 11h30 pour les vacances et Avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 2 décembre 2024 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 3 décembre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 3 décembre 2024 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de d'Hiver	Du lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 13 janvier 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 14 janvier 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 24 janvier 2025 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 20 janvier 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 21 janvier 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 21 janvier 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Printemps	Du lundi 7 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 10 mars 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 11 mars 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 21 mars 2025 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 17 mars 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 18 mars 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 18 mars 2025 - 8h30 - Inscriptions au secrétariat du CSC uniquement	
Vacances d'été 2024	Du Lundi 7 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025	38 Jours	Attention - Consulter au préalable dès début avril sur notre site Internet , les modalités d'inscription spécifiques pour la période d'été		Attention changement du calendrier d'annulation pour les vacances d'été Annulation 2 semaines fermes avant le premier jour de la période de vacances selon les périodes ci-dessous Pour l'ALSH de juillet et août Date limite le vendredi 20 juin 2025
			<i>Pour les habitués</i>	A partir du vendredi 25 avril 2025 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du lundi 28 avril 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation et paiement lors d'un Rendez-vous fixé entre le 15 et 28 mai (RV Numérique)	
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du mercredi 28 mai 2025 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du vendredi 30 mai 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation et paiement lors d'un Rendez-vous fixé entre le 10 et 18 juin (RV Numérique)	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du vendredi 30 mai 2025 - 8h30 au secrétariat du CSC Puis confirmation et paiement lors d'un Rendez-vous fixé avec vous lors du dépôt du dossier.	
			<i>Pour les hors communes</i>	A partir du jeudi 19 juin 2025 - 8h30 , dans la limite des places disponibles Inscription uniquement au secrétariat du CSC - Paiement sur place immédiat	

PAUSE CARTABLE Uniquement à Puyricard	Du Jeudi 4 septembre 2025 au Vendredi 3 juillet 2026	A la demande	<i>Pour les habitués</i>	A partir du mardi 3 juin 2025 directement auprès de la responsable de la pause cartable	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mercredi 18 juin 2025 - 8h30 uniquement au secrétariat du CSC	
Mercredis du 4ème trimestre 2025	Du mercredi 10 septembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025	13 jours	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 16 juin 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 17 juin 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 23 juin 2025 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 24 juin 2025 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 24 juin 2025 - 8h30 - Inscriptions au secrétariat du CSC uniquement	

Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels	HABITUÉS + de 5 jours de présence depuis juillet N-1
	OCCASIONNELS - de 5 jours de présence depuis juillet N-1

Afin de vous éviter de nombreux déplacements, les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, peuvent s'effectuer comme suit :

⇒ Retour des - Par mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.fr », aux dates ci-dessus détaillées. Uniquement pour les adhérents " fiches habitués" et "occasionnels" à jour de leur dossier administratif.

d'inscriptions - En le déposant directement au secrétariat ,aux dates ci-dessus détaillées (Habitués / Occasionnels / Nouveaux)

⇒ Règlement Le règlement pourra se faire par courrier (*chèques*) ou directement au secrétariat (*chèque, espèces, chèque vacances.*)
dès réception d'un mail de confirmation du CSC Davin vous précisant les disponibilités et la somme à payer.

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.